

Annexe 1 - Tarifs location de salle

Tarifs par jour d'utilisation	Tarif plein		Tarif utilisateur carolomacérien		Associations carolomacériennes, CCAS, AM				Autres associations, entreprises			
					Projet en lien avec les programmes d'animation du musée		Projet sans lien avec les programmes d'animation des musées		Projet en lien avec les programmes d'animation du musée		Projet sans lien avec les programmes d'animation des musées	
	Non équipé	équipé	Non équipé	équipé	Non équipé	équipé	Non équipé	équipé	Non équipé	équipé	Non équipé	équipé
Réduction appliquée			10 %		100 %		100 % une fois par an		100 %			
Auberge verte Auditorium musée de l'Ardenne	150 €	200 €	135 €	180 €	0 €	0 €	0 € une fois par an puis 150 €	0 € une fois par an puis 200 €	0 €	0 €	150 €	200 €
Auberge verte Auditorium musée de l'Ardenne après 18h	200 €	250 €	180 €	225 €	0 €	0 €	0 € une fois par an puis 200 €	0 € une fois par an puis 250 €	0 €	0 €	200 €	250 €
Moquette bleue	100 €	150 €	90 €	135 €	0 €	0 €	0 € une fois par an puis 100 €	0 € une fois par an puis 150 €	0 €	0 €	150 €	200 €
Moquette bleue après 18h	150 €	200 €	135 €	180 €	0 €	0 €	0 € une fois par an puis 150 €	0 € une fois par an puis 200 €	0 €	0 €	150 €	200 €
Auditorium + Moquette bleue	200 €	300 €	180 €	270 €	0 €	0 €	0 € une fois par an puis 200 €	0 € une fois par an puis 300 €	0 €	0 €	200 €	300 €
Auditorium + moquette bleue après 18h	250 €	350 €	225 €	315 €	0 €	0 €	0 € une fois par an puis 250 €	0 € une fois par an puis 350 €	0 €	0 €	250 €	350 €
Salle Damas	200 €	300 €	180 €	270 €	0 €	0 €	0 € une fois par an puis 200 €	0 € une fois par an puis 300 €	0 €	0 €	200 €	300 €
Salle Damas après 18h	250 €	350 €	225 €	315 €	0 €	0 €	0 € une fois par an puis 250 €	0 € une fois par an puis 350 €	0 €	0 €	250 €	350 €

En sus des tarifs :

Le coût de l'intervention du personnel municipal nécessaire à la surveillance de la manifestation est facturé à 10 € de l'heure TTC par agent présent pendant les heures d'ouverture et à 15 € de l'heure TTC par agent présent après 18h. Le nombre d'agent nécessaire sera estimé par le service des musées en fonction des nécessités de surveillance. Une heure de temps de présence des agents supplémentaires sera facturée pour la réalisation du ménage et du rangement de la salle.